Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 9 Joumada II 1446
11 Décembre 2024

N° 144

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2964**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2964**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2965**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2967**
Homologation de résolutions **2968**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2968**
Avis aux créanciers **2972**
Convocations
Sociétés anonymes **2972**
Autres sociétés **2974**
Divers
Avis au public **2974**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté communautaire locale Souhoul Ghanem Mjez el beb

Type de la société : locale

Adresse : Toukaber Mjez el Beb Béja

Montant du capital de souscription : 10.000 DT

Durée : 50 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Béja le 28/10/2024 sous le n°26

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 200 dinars chaque action.

Durée proposée pour la souscription : du 10/12/2024 au 25/12/2024.

Répartition des déviances :

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Société tunisienne de solidarité agence Béja.

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux (en arabe et en français) quotidiens. L'invitation sera affichée au siège de la société et à la municipalité et à la délégation.

Les fondateurs :

Walid Hammami : CIN n°07140853

Hafedh Toukebri : CIN n°02261939

Nadhem Toukebri : CIN n°08507162.

2024R03105SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES

«LLOYD TUNISIEN» SA

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Immeuble Lloyd, Avenue de La Monnaie, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant unique : 0002395T

CNSS : 3637/48

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Juin 2023 enregistrée à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 28 Septembre 2023 sous le n°23707783, quittance n°M093860 ; dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 13 Novembre 2024 sous le n° 2024142206, il a été décidé ce qui suit :

- Transfert du siège social de la société et ce de l'Avenue Tahar Haddad, Les Berges du Lac 1 à l'Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2.

- Modification des articles 6, 32, 38 et 52 des statuts,

- Modification des statuts en vue de les conformer aux dispositions de la loi n°2019-47 du 29/5/2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2024R03099SANB2

La Société "Lloyd Vie" SA

Au capital de 6 000 000 DT

Siège social : Immeuble Lloyd, Avenue de La Monnaie, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1301574S

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Juin 2023 enregistrée à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 28 septembre 2023 sous le n° 23707779, quittance n°M093847 ; dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 13 Novembre 2024 sous le n° 2024142209, il a été décidé ce qui suit :

- Transfert du siège social de la société et ce de l'Avenue Tahar Haddad, Les Berges du Lac 1 à l'Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2.

- Modification des articles 6, 32, 39, 53 et 54 des statuts,

- Modification des statuts en vue de les conformer aux dispositions de la loi n°2019-47 du 29/5/2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2024R03100SANB2

Société «HERUNDO»

Société anonyme

Siège social : 57, rue 8603 la Charguia 1, Tunis

Registre de commerce : B01171282018

Matricule fiscal : 1580015/R/A/M/000

Suivant PV de l'AGE en date du 22/11/2024 à 16h et enregistré à la Recette des Finances à Charguia en date du 25/11/2024, sous le numéro 24712724, quittance n°129716, et dont un exemplaire a été déposé au registre National des entreprises sous le n°2024150396 en date du 3/12/2024, il a été décidé ce qui suit :

1- Validité de la réunion confirmée, le quorum est atteint et les conditions de convocation sont régulières.

2- Situation du capital : l'augmentation de capital décidée durant l'AGE du 17/10/2020 est non souscrite. L'augmentation de capital est annulée, et le capital reste inchangé soit 400 000 Dinars.

3- Modification de l'adresse du siège social : Le nouveau siège social est à «Bureau A1.2 Immeuble Chebil Avenue Farhat Hached Sidi Rezig Mégrine 2014 Ben Arous»

4- Dissolution anticipée de la société puisque les Fonds propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social de la société et

nomination de Monsieur Saber Ben Hassine, Expert-comptable, en qualité de liquidateur (Adresse : 67 Avenue Alain Savary Bloc A, 6ème étage Appart N°3-1002 - Tunis Belvédère).

5- Annulation de la deuxième résolution de l'AGE du 17/04/2024 sur le redressement des entreprises en difficulté, suite à la dissolution de la société

6- Pouvoir d'effectuer toutes les opérations de dépôt, de publicité et de formalités légales nécessaires au représentant légal ou son mandataire.

2024403033SANB2

Démission d'un Administrateur

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0933582Z

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration 6 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de Den Den à Tunis, le 4 décembre 2024, sous le n°24804758 quittance n°M083198, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 5 décembre 2024, sous le n°2024150953 il a été décidé, à l'unanimité l'acceptation de la démission de Madame Naama Elloumi Ben Chaâbane de ses fonctions d'administrateur.

2024403038SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution d'une société

Société ELAZAEEM BUSINESS

SARL au capital social de 20 000 DT

Siège social : 97, Avenue Habib Bourguiba Bureau n°6-2080 Ariana

IU : 1740561F

Objet : Dissolution de la société et désignation d'un liquidateur

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances Ariana sous le numéro 24500811, Quittance n° 013615 en date du 31/01/2024, décide de nommer ATEF AZIZI, liquidateur de la société «ELAZAEEM BUSINESS»

Un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le 2024148668 en date du 26/11/2024, toute opposition à la justification d'une dette envers ladite société doit être adressée au liquidateur dans un délai d'un mois à compter de la date de cette publication, au : A524 Bloc A - 5ème Etage Résidence Mariem Ariana, Tél : 98 44 33 66.

2024403040SRLB2

Dissolution d'une société

Société LAVANDIN

SARL au capital social de 860 000 DT

Siège social : Centre Jamil, Galerie «les 50 Boutiques» El Mensah 6, Ariana

IU : 1122665X

Objet : Dissolution de la société et désignation d'un liquidateur

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances El Menzah sous le numéro 24508244, Quittance n°134187 en date du 17/10/2024, il a été décidé de nommer Atef Azizi, liquidateur de la société «LAVANDIN»

Un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le 2024148669 en date du 26/11/2024, toute opposition à la justification d'une dette envers ladite société doit être adressée au liquidateur dans un délai d'un mois à compter de la date de cette publication, au : A524 Bloc A - 5ème Etage Résidence Mariem Ariana, Tél : 98443366.

2024403041SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Assemblée générale constitutive (AGC) de la société citoyenne locale

Borj Khadija pour la promotion culturelle et touristique

L'AGC a eu lieu le samedi 13 avril 2024 à 10 heures du matin dans la salle des fêtes Hadded sise à la Chebba et les points suivants ont été adoptés à l'unanimité :

1. Constitution de la Société citoyenne locale Borj Khadija pour la promotion culturelle et touristique, conformément au projet de contrat type de constitution du 29 mars 2023 tout en affirmant ce qui suit :

- Nombre total des souscrits : 85 souscrits

- Montant du capital souscrit : Cent six (106) mille Dinars

- Nombre de parts souscrits et leur valeur en D.T. : 106 parts de mille dinars chacun.

- Adresse du siège social, Route du port 5170 la Chebba, Mahdia.

2. Adoption des statuts de la société.

3. Adoption de la désignation de monsieur Faiez Mtibaa en tant que commissaire aux comptes de la société.

4. Elections des membres du conseil administratif, de composition :

Président : Néji Marzouk, Vice-président : Sabrine Ben Salem Membres : Houcine Nasri, Mouldi Hili, Makram Othman, Nejia Bouchareb, Wissem ben Slama, Mohamed Chebbi, Hamdi Chemek.

2024X01636SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé conclu le 24/7/2024 enregistré à la recette de rue El Jazira le 22/11/2024, sous le n° du reçu M075391 et sous le n° d'enregistrement 24203527, Monsieur Wahide Ben Mouhamed Taib Ben Sadok El Fazii, a vendu à Monsieur Abderrazak Ben Ahmed Saadawi tout le fonds de commerce, exploité pour tout commerce, sis dans le local n°17 rue de Sidi Ettinji Tunis. Les oppositions doivent parvenir au cabinet de maître Karima ben Taher, 43 rue Eljazira bureau n°5 1er étage Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux quotidiens le Temps et Sabeh le 4/12/2024.

2024T01193FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 02/12/2024, rédigé par Maître Salma Dhakhli enregistré à la recette des finances de Radés en date du 02/12/2024, N° de quittance M075289 n° d'enregistrement 24203675, Mr Belgacem Mahwachi a vendu à Mrs Nabil Amiri et Sabrine Amiri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café, dans le local sis à la rue Abdelaziz Aroui n°11 Radés.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 7/12/2024.

2024R03097FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 21/10/2024 et enregistré à la recette des finances Rue de Paradis-Ariana le 12/11/2024 sous le numéro 24211818 quittance numéro 134090, monsieur Hichem Ben Khmaies Ben Ibrahim Trabelsi a vendu à Asma Bent Elgharbi Ben Mosbeh Tahri le fonds de commerce exploité au 53 Avenue 13 Août Chotrana 2 Soukra destiné à la vente des poissons, cet avis est publié au journal «Echourouk» du mardi 26/11/2024. Les oppositions seront exercées entre les mains de l'acheteuse Asma Bent Elgharbi Ben Mosbeh Tahri à son siège élu au 53 bis rue 14 Janvier ben Arous dans le délai de vingt jours (20) après la publication de cette annonce.

2024R03098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 22/9/2023 et enregistré à la recette des finances de Benguerdene le 22/9/2023 sous le n° de reçu MO58365 et sous le n° d'enregistrement 23201571 ;

Monsieur Lachiheb Mosbah titulaire de la CIN n°05776946 a vendu en son nom et au nom de son frère Mohamed Lachiheb à Monsieur Dhifallah Bechir titulaire de la CIN n°05743800 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des électroménagers avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Rasjdire Benguerdene.

Les oppositions sont recevables dans le délai légal auprès du vendeur Lachiheb Mosbah domicilié à la rue el Jamila Benguerdene.

Un extrait de cet acte de location a été publié au journal «Achourouk» du 5/10/2024.

2024R03107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 6/12/2021 et 16/12/2021 enregistré à la recette des finances de Benguerdene le 29/10/2021 sous le n° de reçu MO49895.

Monsieur Kaled Ben Mohamed Saguar titulaire de la CIN n°05709833 a vendu à Monsieur Mohamed Ben Mabrouk Lasilaa titulaire de la CIN n°05714783 la totalité du fonds de commerce destiné à vendre de la viande (boucherie) exploité au marché central Benguerdene.

Les oppositions sont recevables dans le délai légal auprès du vendeur Kaled Ben Mohamed Saguar à domicile du quartier Magrébin de Benguerdene.

Un extrait de cet acte de location a été publié au journal «Achourouk» du 5/10/2024.

2024R03108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Omrani Mokhtar avocat à la cour de cassation enregistré auprès de la recette des finances de Benguerdane le 27/11/2024 reçu n°M079326 enregistrement n°24202203 Chandoul Miloud ben Béchir ben Hajj Ali titulaire de la C.I.N n°05721390 a vendu son fonds de commerce "café 1ère classe salon de thé le Palais".

Tout le fonds de commerce dont il est propriétaires avec tous ses éléments corporels et incorporels existant avenue de la poste Benguerdane à Boulaklaka Fathi ben Sassi ben Ali titulaire C.I.N n°05075714.

Les oppositions sur le prix de la vente seront reçues entre les mains de vendeur dans le café l'objet du contrat.

Et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 6/12/2024.

2024R03109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, signé le 19/11/2024, enregistré le 25/11/2024, sous le n°24204033, quittance n°M065760, Sté Nour Academy représentée par son gérant Mahdi Karoui CIN n°11018868 a vendu à Soumaya Ibn Amara CIN 08843706 la totalité du fonds de commerce sis à la Route El Ain Km 4.5 Sfax destiné CENTRE DE FORMATION avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 29/11/2024.

2024X01629FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé par les deux parties le 25/11/2024 et enregistré à la même date à la Recette des Finances de Mahdia sous le numéro 24208195 Quittance n°86088, Mr. Habib Felfoul, CIN n°03913422 a vendu au Nom de Mr. Ibrahim Al-Ghoul en vertu d'une procuration enregistrée le 11/9/2024, Quittance n°M039313 l'ensemble du Fonds de Commerce avec ses éléments spécialisés dans la fabrication et la vente des pâtisseries et Snacks dits «bonbons Yasmine» exploité au local situé à la rue Sidi Abdel Salam Borj Rass Mahdia; à la Société Oncle Adel, SARL, I.U 1876619F siégée à la rue Habib Bourguiba Mahdia. Les objections seront acceptées et devront être formulées dans les 20 jours à compter de la date de cette

publication à l'adresse du Fonds vendu et entre les mains de l'acheteuse. Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" le 8/12/2024.

2024X01634FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du fonds de commerce en date du 29/11/2024 et enregistré à la Recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte en date du 02/12/2024 sous le n°24208812 Quittance n°106929, la Société AKRAM MOTORS identifiant n°1379293J représentée par Mr Wassim Ben Akermi Ben Alaya Ben Ltaief, a vendu à Mr Sofiene Ben Said Ben Salah Ben Gaied CIN n°04688216 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels et situé au n°7 Avenue de l'environnement, Jarzouna pour l'activité de commerce de produits divers et vente de pièces de rechange automobile.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 7/12/2024.

2024403030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé fait à Bizerte le 16/10/2024 enregistré à la recette des finances de Manzel Jmil le 18/10/2024.

Madame Ben issa Basma, a cédé son fonds de commerce à Madame Bati Hafidha sis au 10 avenue Habib Bourguiba Manzel Jmil Bizerte exploité dans le local situé à l'immeuble sis à la rue Abdellaziz Thaalbi Manzel Jmil Bizerte qui est exploité à l'activité des coiffures et esthétiques.

Toutes oppositions à cet acte peuvent être présentées au cabinet de maître Anéne Hedia située à l'Avenue Med Salah Baratli Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet acte a été publié au journal «Achourouk» du Jeudi 28/11/2024.

2024403039FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé légalisé par les deux parties en date du 29/11/2024 et enregistré le 3/12/2024 à la Recette des Finances Rue du Paradis Ariana, sous le n°24212752, Quittance n° M141822, la Société Mobilab M.F. 1234055W, représentée par son gérant Mr Adel Mamlouk, a cédé à la Société Artie Fournitures SARL M.F. 1893780M, représentant légal Mr Mohamed Mehdi El Ghozi, la totalité du fonds de commerce, en sa propriété, exploité dans le local sis à l'avenue Fatouma Bourguiba n°29 la Soukra 2036 Gouvernorat Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels et destiné exclusivement à l'activité du commerce des meubles et ameublements.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal entre les mains de l'acheteur la Société Artie Fournitures SARL représentée par son représentant légal Mr Mohamed Mehdi El Ghozi son siège social est sis à la route de Mahdia km 0,5 3011 Sakiet Eddaier Sfax.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 11 décembre 2024.

2024403043FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par un acte SSP enregistré à la recette des finances de la Goulette le 11/11/2024 quittance 137728 enregistrement n°24307455 Mr Adem Ben Mahmoud demeurant au n°4 à la Rue Zambia La Marsa Ouest Tunis a loué à Ghassen Mchabet demeurant au n°2 rue Ibn Hawkel Bhar Lazrak Marsa Ouest Tunis la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé à Rue Hédi Chaker Cité Erriadh La Marsa pendant 5 ans à partir de 8/11/2024, la bail, prend fin le 7/11/2029. Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours suivant la date de la publication du présent avis au JORT 28.

2024T01194FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

Au titre d'un contrat édité de la part de Maître Barkaoui Yassin, Avocat auprès de cassation, son bureau situé à l'Avenue Habib Bourguiba - Kasserine, enregistré à la recette des finances de Kasserine sous le numéro 309617, reçu numéro Mo103449 le 11/11/2024.

Il a été signalé à la page des annonces du journal tunisien Assabah le 27/11/2024 (page d'annonces).

Entre :

Propriétaire - bailleur : Société de l'espace commercial «elbaraka» son représentant juridique, Ahmed ben Snousi Barkaoui c'est une société à responsabilité limitée, son identifiant unique X1446216, la direction sociale située à la cité des médecins n°16, rue Tahar Sfar, Elmanar 2 - ELManzah (en tant que propriétaire).

Le locataire : Barkaoui Lassead ben Mohammed Saleh, demeurant au village Aouled barka - Fousana - Kasserine (en tant que locataire).

Les fonds de commerce, sujet de la location :

Espace exploité en tant que Buvette, café, restaurant fast-food, situé au complexe commercial albaraka, avenue Abdaziz Sbiki, cité Ennour - Kasserine d'une superficie de 180 m² détaillée comme suite :

Espace situé au complexe commercial (70 m²) contenant des machines et des équipements et 70 m² occupé par une salle vitrée (n°1) et 40 m² représentant la salle en bois derrière les locaux indiqués auparavant (n°2) se compose fondamentalement de la clientèle aussi que la réputation commerciale et aussi tous les équipements exploités.

2024R03102FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Association Culture et Sciences de Métlaoui

Objet : Culturelle

Objectifs :

- Contribuer à élever du niveau de conscience culturelle et sociale et à la diffusion de la culture scientifique.

- Encourager les jeunes et les enfants à profiter des technologies modernes et à accéder facilement à l'information.

- Promouvoir la culture numérique parmi les jeunes et les enfants.

Président : Naïm Garboussi

Secrétaire général : Mounir Touzri

Trésorier : Houssam Eddine Boubakri

RR 460799425 TN

Date 6/9/2024

2024R03101APSF1

Homologation de résolutions

Syndic résidence cote d'Azure Hammamet

Suivant procès verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence cote d'Azure du 5 Août 2018 enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 12 novembre 2018 sous le numéro 18804959. Quittance n°M12838, a été décidé ce qui suit :

- Approbation des rapports de gestion.

2024R03092APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Cabinet de Maître Imed Hachicha
Avocat près la cour de cassation
8 rue El Idrissi Tunis
Tél. : 71. 339 759 & 98 3225 62
hachichaimedavocat@gmail.com
MF : 000PA509587N

Le poursuivant : AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal :

Mohamed el Bousairi EL OCHI (gérant d'une société) titulaire de la cin n°07058527 demeurant au n°7 rue ASMA de l'Algérie Résidence el wifek el Mourouj 3 Ben Arous.

Alya Ben Moussa directeur financier dans une société demeurant à la même adresse sus indiquée titulaire de la cin n°07095214.

Avocat poursuivant Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente : La totalité de la Propriété objet du TF n°89135 Ariana consistant en un appartement à usage d'habitation portant le n° D14 situé au premier étage du bloc D du complexe (Asswar Soukra) sise à l'avenue Cheikh Mohamed Enneifer Soukra d'une superficie de 113 m² ainsi que les quottes parts 113/9173 du tf n°89089 Ariana y afférent dans les parties communes et indivises en plus les droits de jouissance privative d'une place de parking portant le n°42 situé au sous sol de l'immeuble tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de l'Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Imed Hachicha 8 Rue el Idrissi Tunis.

Mise à prix :

501.768.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana le lundi le 13/1/2025 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2024T01196VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie SA inscrite au R.C Tunis n°B187881996 son domicile 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis

Partie saisie : 1- Nawfel Nafouthi CIN 05052350 sis 15 rue Khaireddine Becha el Mourouj 1 ben Arous,

2- Salah Barek CIN 00408216 sis 16 rue Khaireddine Becha el Mourouj 1 Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de la propriété objet du titre foncier n°76713 ben Arous dénommé «zina» sis à el Mourouj 4 Ben Arous d'une superficie de 909 mm. Il s'agit d'un lot de terrain sur lequel est bâti un immeuble de deux étages contenant au rdc 4 locaux commerciaux.

Mise à prix : La mise à prix après remise de 40 % est fixée à 634002dt000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 02/01/2025 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'Immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2024T01197VEPA1

Vente aux enchères publiques

Demandeur de saisie : Gharbi Boudinar, Commerçant, demeurant à Hencha Sfax.

Frappé de saisie : Mokhtar Karray, entrepreneur, demeurant à Beb Jebli Nasria immeuble "Tej" Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Meftah Imed, avocat à la cour de cassation Immeuble Rex Palace 4ème étage appartement 404 Sfax.

Immeuble à vendre : l'un cinquième (1/5) indivis de la totalité de l'immeuble intitulé "Sadok 01" objet de titre foncier n°86957 Sfax d'une superficie égale à 48.8 mètres carrés de la superficie globale qui est égale à 244 mètres carrés selon le certificat de la propriété construit sur ce terrain un immeuble en cours de construction et qui se compose d'un rez-de-chaussée et trois étages situé à elghraba km 23 Sfax.

Mise à prix : Cent cinquante sept Mille trois cent Dinars (157300.000d).

Date et lieu des enchères : Le six janvier deux mille vingt cinq (6/01/2025) à neuf heure du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sfax sis rue Victor Hugo SFAX.

La visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble à vendre peut se faire chaque jour de 8h de matin à 17h et pour plus d'informations joindre le bureau d'Avocat poursuivant.

2024X01628VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Nassima Kallel

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B n°A12 Sfax 3000

Poursuivant : Sonia Omrane, demeurant à route de Gabès km 8 Sfax.

Partie saisie : 1/ Sami Omrane titulaire de la Carte d'identité n°05240459 demeurant à route de Teniour km 4 Sfax.

2/ Naziha Haddar titulaire de la Carte d'identité n°08773137 demeurant à route de Teniour km4 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat, Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago, B n° A12- Sfax 3000. M.F 000 PA630188 K.

Immeuble saisi : La totalité du terrain dont la superficie est 731 m² situé à la route de Teniour 3,5 Sfax, limité au sud par une entrée, à l'est Mohamed Rekik et un tiers, à l'ouest Makniet au nord Elbahri, le terrain est clôturé de 4 cotés, contenant un garage et une chambre au coin sud- ouest, un bâtiment de deux étages au coin sud-est. Seulement l'étage au rez-de-chaussée qui est concerné par la saisie immobilière. Le local se compose d'un hall, un salon, un couloir, de trois chambres, une cuisine, un groupe sanitaires, une véranda et une chambre d'où il existe un majel, auparavant il existe un escalier, deux vérandas et un escalier à l'ouest reliant l'étage supérieur, la partie est de l'étage inférieur appartient à Sonia Omrane et la partie ouest est exploitée par Naziha Haddar, les deux parties sont divisées par un mur en bois fixé au bâtiment. Un droit de passage au profit de l'étage supérieur est établit consistant un passage de 3 m entre le fonds et la voie publique au profit de deux étages.

Charges : Un droit de l'usufruit est au profit de Naziha Haddar sur la moitié de l'immeuble saisi selon l'acte notaire de omra en date du 18/3/2019 enregistré le 22/3/2019 n°M014773.

Mise à prix : Deux cent cinquante quatre mille cinq cent cinquante Dinars (254.550d, 000) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi six janvier deux mille vingt cinq (6/01/2025) à neuf heures à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax Rue Victor Hugo Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2024X01630VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

Maître Mekki Jaziri

Avocat à la cour de cassation

4, Rue Taieb Mhiri Sfax

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble indiqué ci-dessous à la Chambre des Ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ayant son siège Rue Ahmed Aloulou Sfax et ce le mercredi huit Janvier deux mille vingt cinq à neuf heures du matin et heures suivantes :

Le créancier saisissant : Radhia Bent Said Jaziri qui a élu son domicile à l'étude de son avocat Maître Mekki Jaziri Avocat à la Cour de Cassation 27, Rue Haffouz Sfax.

Le débiteur saisi : Mokhtar Ben Mansour Khachroum résidant à Grenoble France

Article unique : L'ensemble de la parcelle de terrain sise Route de Gremda km 7 Rue des Martyrs-Sfax limitée au Sud par un passage privé et le voisin Yaïch chacun d'un côté à l'Est par un passage privé au Nord par un passage et par les voisins Yaïch et Boujelbène et à l'Ouest par le voisin Boujelbène, elle est clôturée de tous les côtés par un mur, sa superficie est de 532 m² comportant la construction d'une villa ouvrant du côté Sud couvrant une superficie de 154 m², elle se compose d'un hall, une salle de réception, deux chambres, un couloir comportant un WC une salle d'eau, une cuisine et deux vérandas l'une du côté Sud et la deuxième du côté Est, on trouve à côté du mur Sud de la salle de réception des escaliers découverts qui mènent à la terrasse.

Il y a à côté du mur de la clôture Sud un puits avec un bassin.

On trouve à son angle Sud Est un garage ouvrant du côté Nord couvrant une superficie de 26 m² et à son angle Nord Est un coin cassé d'où l'accès à l'immeuble précité.

Mise à prix : Cent soixante dix dinars (170.000,000 d.)

N.B : La visite de l'immeuble est possible chaque jour entre neuf heures du matin et dix sept heures.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024X01631VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 8/01/2025 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis au 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1- la Société de Distribution Agricole dont le siège est à la route de la Soukra km 1.5 Sfax (Débitrice Principale) titulaire du RNE n°D1328189.

2- Achraf Ben Moncef Ghorbel demeurant à la route de l'aérodrome km 3 merkez Kammoun à Sfax (n°propriétaire et caution hypothécaire) titulaire de la c i n n°05394670.

3- Moncef Ben Ali Ghorbel demeurant à la route de l'aérodrome km 2.5 à Sfax (usufruitier et caution hypothécaire) titulaire de la cin n°01238536.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété sise à la route de l'aérodrome entrée Oued Chaabouni rue Omar El Mekki d'une superficie totale de 533 m², clôturé en dur de ses façades est, sud et nord la façade ouest est non clôturée, il possède une façade de 13,40 m donnant sur la rue d'où son entrée.

Il est délimitée au sud par une rue d'où son entrée, il dispose d'une porte à l'angle sud-est, à l'est Zouari au nord Ghorbel, à l'ouest Ghorbel.

Il existe à l'angle nord-ouest une construction couverte qui sert de dépôt d'une superficie d'environ 36 m². Cette propriété est non exploitée à l'état actuel soit pour l'habitation soit pour d'autres formes d'activités.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : soixante dix huit mille deux cent vingt dinars (78.220,000 dinars).

Expert désigné : Mr Taieb Ben Othmen n° téléphone 98438906.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Rached Karray.

Conditions particulières : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers du prix de la mise à prix par un chèque certifié et se faire assister par un avocat.

2024X01633VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N° B187881996, RNE 0000110F.

Partie saisie : Hamrouni Lotfi, titulaire de la CIN n°08154721, Propriétaire d'une pizzeria, demeurant à route de l'aéroport km4 chez restaurant LOTFI Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : La totalité d'un terrain rectangulaire, clôturé de tous les côtés sur lequel est construit au niveau des limites Est et ouest un bâtiment de 2 étages, situé sur la route de l'aéroport (AGAREB), km 8,5, cité Al-Wafa, Sfax, à droite en direction du centre ville, et à environ 2000 m de la route principale.

Sa superficie : 225 m² et mesurant du sud vers le nord des 2 cotés Est et ouest 22.50m et de l'Est vers l'ouest des 2 cotés sud et nord 10 m.

Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée entièrement construit et équipé et d'un étage supérieur en cours d'achèvement, bâti au niveau des frontières Est et Ouest séparant les voisins, sans laisser de distance de retrait.

Le rez-de-chaussée : Sa superficie couverte est de 115 m², il comprend un salon, un hall menant à une pièce donnant sur le coté sud, deux chambres ouvrant sur l'ouest, une salle de bain et une cuisine donnant sur le sud munie d'une 2ème porte ouvrant, sur une terrasse.

Son plafond est en hourdis et en béton armé, ses murs extérieurs sont construits avec briques de 12, ses cloisons intérieures sont construites avec briques ordinaires, et il est entièrement enduit et peint de l'intérieur et de l'extérieur. Tout son sol est carrelé, à l'exception du solde la cuisine et de la salle de bain qui sont recouverts de carreaux de céramique.

Les murs de la cuisine et de la salle de douche sont recouverts de porcelaine peinte. La cuisine est équipée de tables en marbre avec des armoires en bois de qualité normale. Les équipements sanitaires, sont également de qualité normale. Les portes, et les fenêtres sont en bois ordinaire et les fenêtres ne sont pas équipées de fer de protection.

Le rez-de-chaussée est équipé d'électricité et d'eau potable.

L'étage supérieur : il est en cours de construction, sa superficie est de 115 m², il est accessible à travers des escaliers ouverts construits sur le coin sud Est de la propriété.

Son toit est en ourdis et en béton armé. Ses murs extérieurs sont en briques. 12 Certaines cloisons intérieures sont construites de briques, tandis que d'autres ne le sont pas encore. Les murs de la cuisine sont en plâtre et elle est non encore entièrement construite et équipée.

La totalité du terrain est limité du sud par une rue goudronnée d'où il est accessible, de l'Est par Chemi Chokri, du nord par une impasse d'où l'entrée aussi et de l'ouest par El makki

La mise à prix : 67.800.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 8/01/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail

2024X01638VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme,

siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE 0000110F.

Partie saisie : 1) Nader Zouari, titulaire de la CIN n°05248561, ancien directeur régional de l'équipement, anciennement domicilié à l'administration régionale de l'équipement rue 1 Cheikh Magdish, Sfax, et actuellement à la route de l'aéroport km 2,5 km impasse Al-Arabi, Sfax.

2) Dalal bent Mohammad AbdelKefi, titulaire de la CIN n°08326256, employée dans une entreprise, son adresse déclarée sur sa carte nationale d'identité : 11, Avenue 6030, Al-Omran Al Ala, Tunis, et qui réside à la Route de l'Aéroport, à 2,5 km ,impasse Al-Arabi, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La propriété saisie est constituée d'un terrain situé sur la route de l'Aéroport, â 2 km , impasse Al-Arabi, Sfax, à droite en direction de Sfax vers Agareb, à environ 350 m de la route de l'Aéroport et à 70 m de la ceinture de l'Aéroport - Manzel Chaker.

Sa superficie totale est d'environ 387 m², clôturée de tous côtés, sur laquelle est construite une villa,à deux étages, détaillés comme suit :

Le Rez-de-chaussée : Il contient

- une véranda d'où l'entrée à la propriété, et un Majel

- Une cuisine avec fenêtre en aluminium et michelaire nouvellement complétée, équipée d'armoires murales en bois brut. Son sol est en "parterre" et ses murs sont décorés de céramique ordinaire.

- Salle de douche non entretenue, son sol est en «parterre» et ses murs sont décorés de porcelaine ordinaire.

- Un séjour Carrelé

- Un salon carrelé menu d'un escalier menant à l'étage supérieur

L'étage supérieur comprend :

- 3 pièces munie chacune d'un balcon et dont le plafond de chacune est décoré de (staff) et son sol est carrelé

- Une salle de douche entièrement rénovée. Son sol est en «parterre» et ses murs sont décorés de porcelaine

La superficie de chaque étage est d'environ 113 m², comme l'a rapporté l'expert désigné, M. Sami Mzid. Les portes et les fenêtres sont en bois brut. Les fenêtres ont des protections en fer à l'exception de la fenêtre de cuisine qui est en aluminium et michelaire, comme mentionné précédemment.

La villa est équipée de lumières électriques et d'eau potable, son emplacement est bon; à proximité de la plupart, des commodités et l'état du bâtiment est moyen.

Elle est limitée de l'Est par Saleh Ben Rhouma, de l'ouest par une rue d'où elle est accessible, du sud par une rue et du nord par une rue et Rekik.

La mise à prix : 133.800.000 D après déduction de la mise à prix de 40 % frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 8/01/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax (2) sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X01639VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE 0000110F.

Partie saisie : Anouar Ben Omor, titulaire de la CIN n°05260434, menuisier, demeurant à la route Mahdia, km 9, chez société SFM 3054 Sfax ou bien à route Mahdia km 7 impasse ben Attouch sakiet Daiir Sfax (l'emplacement de la propriété saisie)

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain situé à route de Mahdia, Km 7, impasse Ben Attouch, Saqiat Al-Dair, Sfax, clôturé de ses 4 côtés, sur lesquels est édifiée une villa, comprenant :

05 pièces - une cuisine dont les murs sont recouverts de porcelaine jusqu'au niveau du plafond, une salle de bain équipée de trois blocs sanitaires dont les murs sont recouverts de porcelaine, une toilette et un garage suivi d'une cuisine

Le plafond est en béton et en staff, le sol est carrelé, la propriété est équipée d'électricité et d'eau potable, les murs sont enduits à l'intérieur et à l'extérieur

* Superficie couverte : environ 200 m², construite sur un terrain d'une superficie totale d'environ 455 m², mesurant du sud vers le nord des 2 cotés Est et ouest 25 m et de l'Est vers l'ouest des 2 cotés sud et nord 17.5 m

Le terrain saisi est limité du sud par une entrée d'où il est accessible, de l'Est par Iskander Ben Omor, du nord par Ahmed Ben Omor et de l'ouest par Mohamed Ben Omor.

La mise à prix : 140.400.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 13/01/2025 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X01640VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE 0000110F.

Partie saisie : Mustafa Ben Mohammad Al-Habib Drira, titulaire de la CI N n°08784461, gérant de société, demeurant à Résidence Arche, app C11, Jardin de Carthage, Tunis

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain situé sur la route de Tunis km 15 Sfax plus précisément sur une route goudronnée connue sous le nom de «Masrab al Dhib», dans une zone agricole avec quelques habitations. Il contient 4 pieds d'oliviers et 10 amandiers.

La façade du terrain est du coté nord d'où il est accessible à travers la route goudronnée. Il a aussi une façade du coté Est sur un passage agricole. Il est limité du coté sud et Est par une courte «Tabia» et il est sans bordure sur ses cotés nord et ouest.

La superficie totale du terrain est 3168 m², il mesure du coté nord ouest vers l'Est 44.15 m puis vers le sud 109.11 m puis vers l'ouest 9.60 m puis vers le nord 4.85 m puis vers l'ouest 10.45 m puis vers le nord où il rencontre le coin à partir duquel la mesure a commencé avec une longueur de 90.41 m.

Le terrain saisi est limité du sud par Kallel, de l'Est par une entrée puis un voisin, du nord par une route goudronnée et de l'ouest par Laila Drira.

La mise à prix : 79.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 13/01/2025 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X01641VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement déclaratif de Faillite

Société Agence Commerciale de Distribution En Quincaillerie "ACEDIS"

Identifiant Unique : 1173194S

Siège social : Avenue des Martyrs 4000 Sousse

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Sousse sous le n°25/214 en date du 25/11/2024, il a été prononcé la mise en faillite de la Société Agence Commerciale de Distribution en Quincaillerie "ACEDIS" sise à l'Avenue des Martyrs 4000 Sousse, et il a été décidé de fixer la date de cessation de paiement le 25/5/2018 et de nommer Madame Ameni Zitouni en tant que juge commissaire et Monsieur Sadok LAARIF en tant que syndic de faillite.

Les créanciers doivent présenter leurs créances au syndic de faillite dont le cabinet est sis à l'Avenue Sadok Mkaddem Immeuble El Hafyen Bureau n°102 1er étage Sahloul 3 Sousse, Tél : 70 754 747 / 98 685 297 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication du présent avis.

2024S01587VEPA2

Avis Pour le public et Les Créanciers

Société «Groupe Audio-Com»

Siège social : 28 Rue 8600 Z.I Charguia 1 - Tunis 2035

Capital social : 7.100,000

M.F : 0510283Q

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro 49669 du 14/11/2023 qui déclare : la mise en faillite de la société AUDIO COM avec ces conséquences légales. La désignation du Juge Sana Rabiaa au titre de juge syndic de la faillite et la nomination de maître Badreddine Aifa à titre de syndic de la faillite.

Ceci dit Les éventuels créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 de loi 36 de l'année 2016 et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2024403034VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 6 janvier 2025

Société Industrielle d'Amortisseurs "SIA"

Société anonyme

Au capital de 5.299.100 Dinars

Siège social : 38, Rue de la laine Zone Industrielle Bir El Kssaa, Ben Arous 2013

RNE : 0045871L

Les actionnaires de La Société Industrielle d'Amortisseurs "SIA" sont priés de bien vouloir assister è la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 6 janvier 2025 à 10 H au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture de la note à l'assemblée au sujet de la cession d'une action à Mr Abderrazak Souissi par Mr Ahmed Hentati.

2- Approbation de l'agrément de la cession autorisée par le conseil d'administration du 4/12/2024.

3- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque Actionnaire.

2024T01195SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 7 Janvier 2025

SOCIETE POLYMED S.A

Société anonyme

Au capital de 6 696 180 Dinars

Siège : Z.I ZRIBA IV 1152, Zaghouan, Tunisie

Identifiant Unique RNE : 1180620G

A l'attention des actionnaires de la société POLYMED

Le conseil d'administration de la société Polystyrène Méditerranéen POLYMED SA, invite tous les

actionnaires à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 7 Janvier 2025 à 9 heures au siège social de la société Zitouna Capital pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité d'exploitation de la société «POLYMED» ;

2- Séparation entre les fonctions du Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ;

3- Modifications corrélatives des statuts;

4- Pouvoir pour formalités.

2024403035SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31/01/2025

STANDARD SHARING SOFTWARE

Société anonyme

Au capital social de 10.000.000 de dinars

Immeuble 3S, Rue Abou Hamed El Ghazali - 1073 Montplaisir Tunis

IU : 0024489T

CNSS : 20028072

Le Conseil d'Administration de la Société STANDARD SHARING SOFTWARE SA convoque tous les actionnaires de la Société STANDARD SHARING SOFTWARE SA, à se réunir, en Assemblée Générale Ordinaire, le 31/01/2025 à onze (11) heures au siège de la société sus indiqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a/ Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 relatif au groupe 3S;

b/ Lecture du rapport des commissaires aux comptes des comptes consolidés de l'exercice 2023 du groupe 3S;

c/ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2023 s'il y a lieu;

d/ Quitus aux administrateurs;

e/ Questions diverses ;

f/ Pouvoirs à donner.

2024403036SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du samedi 28 décembre 2024

SECA

Société anonyme

Au capital de 50.000 dinars

Rue Abou Hamed El Ghazeli - Montplaisir 1073

MF : 13766/L/M/000

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE CONSEIL EN ASSURANCE «SECA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le samedi 28 décembre 2024 à 10h30 à Tunis, au 75, avenue Kheireddine Pacha, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1) Augmentation du capital par incorporation des réserves au capital social et distribution d'actions gratuites.

2) Précisions des adresses du siège social et des succursales.

2024403037SANB3

Report de la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société anonyme

Au capital de 278 656 600 DT

Identifiant Unique : 975908G

Siège social : 7 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Les actionnaires de la société TIFERT sont informés du report de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, initialement prévue le jeudi 12 décembre 2024 à 10 h, au 2 janvier 2025 à 10 h, et qui se tiendra au 8 Rue du Niger, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2. Ratification de la nomination des nouveaux administrateurs.

3. Lecture du Rapport de Gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022.

4. Lecture du Rapport Général des commissaires aux comptes.

5. Lecture du Rapport Spécial des commissaires aux comptes.

6. Approbation des Etats Financiers Audités au 31/12/2022.

7. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

8. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

9. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

10. Fixation des jetons de présence.

11. Délégation de pouvoirs.

2024403042SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2024

Société POLYCLINIQUE LE BARDO

Société anonyme

Au capital social de 10.980.000 dinars

Siège social : 24 Avenue Taieb M'hiri 2000 Le Bardo

MF : 1414495V/A/M/000

Identifiant Unique : 1414495V/A/M/000

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui aura lieu le jeudi 19 décembre 2024 à 11 h au siège de la société sis au 24 Avenue Taieb M'hiri - Le Bardo.

L'ordre du jour sera le suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et Approbation des états financiers arrêtés au 31/121 2023 ;

4- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2022 ;

5· Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 20242025 et 2026 ;

7- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025 et 2026 ;

8- Quitus aux administrateurs pour l'exercice clos le 31/12/2023 ;

9- Détermination et attribution des jetons de présence des membres du conseil d'administration ;

10- Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société sis au 24 Avenue Taieb M'hiri 2000 Le Bardo, dans les délais légaux.

2024403048SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

Compagnie des Phosphates de Gafsa

Société anonyme

Au capital de 267.935.364,840 dinars

Siège social : Cité Bayèche - Gafsa

Suite à la décision du Conseil d'Administration tenu le Mardi 10 décembre 2024, Messieurs les actionnaires de la Compagnie des Phosphates de Gafsa sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mardi 31 décembre 2024 à 9h aux bureaux de la CPG sis, 9 rue du Royaume d'Arabie Saoudite à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers 2023

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux états financiers 2023 et approbation des conventions y contenues

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023

7. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2023.

8. Fixation des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2023.

9. Désignation du 2ème commissaire aux comptes pour les années 2024-2025-2026

10. Désignation des administrateurs

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

12. Résolutions.

Les documents relatifs à l'ordre du jour susvisé sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la CPG.

2024403073SANB3

Autres sociétés

Avis

STE MUTUELLE DE BASE SERVICES AGRICOLE ESAFHA BOUFICHA, ESAFHA BOUFICHA

Capital : 24.000 dinars

Mle Fiscal : 1730291XAM

Le conseil d'administration de la STE MUTUELLE DE BASE SERVICES AGRICOLE ESAFHA BOUFICHA à ESSAFHA BOUFICHA informe les adhérents de la société que l'assemblée générale ordinaire pour l'année budgétaire 2023 aura lieu le 30/12/2024 à 10 heures au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1/ Lectures des rapport littéraires et financiers du conseil de l'administration pour l'exercice 2023.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

3/ Discussions des rapports de conseil d'administration et délibération sur les rapports pour l'approbation.

Remarque :

- Cet avis est une convocation individuelle pour tous les adhérents et ils peuvent consulter les rapports et les procès-verbaux des réunions des conseils d'administration au sein de la société à partir de 16/12/2024 au cours des horaires administratifs

2024S01586SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de Perte d'un Titre de Propriété

Je soussigné, M. Taoufik Ben El Hédi Ounis, né le 23/5/1957, de nationalité tunisienne, résident au 2, impasse, rue El Bacha, Tunis, titulaire de la carte d'identité nationale n°00084005, déclare et atteste avoir perdu, dans un lieu inconnu et dans des circonstances non déterminées, le titre de propriété n°4431 daté du 30/5/2007, relatif au bien immobilier inscrit sous le numéro foncier 144429 à Tunis.

Cette déclaration a été faite sous serment et signée à la Municipalité de la rue d'Athènes en date du 3/12/2024.

2024T01192DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Adel Ben Haj Salah, titulaire de la CIN n°02283661, déclare la perte de l'acte de propriété n°4361/12 objet de titre foncier n°10786 Béja. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de Police de Téboursouk sous le n°252 le 5 novembre 2024.

Cette annonce est publiée dans le journal Achourouk le 7 décembre 2024.

2024T01198DIVD2

Perte titre de propriété

Mme Houda ben Radia, Titulaire de la CIN n°11391911 annonce la perte de titre de propriété de mon fils Wassim Ben Mustapha CHETATA n°07/103832 de titre foncier n°21543 Bizerte selon Attestation de perte délivrée par le poste de la sûreté nationale Ain Mariem le 5/12/2024 sous le n°550.

2024R03103DIVD2

Perte de titre de propriété

Mme Houda ben Radia, Titulaire de la CIN n°11391911 annonce la perte de titre de propriété de ma fille Meriam Ben Mustapha CHETATA n°07/103833 de titre foncier n°21543 Bizerte selon Attestation de perte délivrée par le poste de la sûreté nationale Ain Mariem le 5/12/2024 sous le n°549.

2024R03104DIVD2

Désignation d'un liquidateur

Par ordonnance sur requête n°57458 rendue le 22 novembre 2024, le premier substitut du Président du tribunal de première instance de Tunis a décidé la désignation de Mr

Atef Ben Ali en tant que liquidateur de la succession du Feu Salim Ben Mohamed El Hechmi Ben Issa sous le contrôle du juge commissaire Mr Mahdi Jabnouni.

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur sis au Bureau n° C-0-2 Résidence Jihen El Mourouj 5 Ben Arous, dans un délai de trente jours (30 jours) à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2024R03106DIVD2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°19777émanée du Vice-président du tribunal de première Instance de Sousse en date du 29/11/2024 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidateur sur les biens du feu Ben Chiha Ben Salah Ahmed. Siège de liquidateur immeuble el Mabrouk n°7 Bab brikcha Monastir tél : 54515380/98227742/73425111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2024S01585DIVD2

Avis au public

Conformément au jugement préparatoire rendu lors de l'audience du 7 novembre 2024, ordonnant une publicité complémentaire dans le Journal Officiel de la République Tunisienne concernant l'objet de la requête de mise à jour portant le numéro 9279, informe que le Tribunal Foncier de Sfax fait savoir que M. Noomen Fourati a déposé une requête en vue de l'inscription des contrats et documents relatifs au titre foncier n°43278 à Sfax.

Toute personne désirant faire opposition à la demande de mise à jour 9279 précitée peut prendre attache au greffe du Tribunal Foncier de Sfax afin d'enregistrer son opposition, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024X01632DIVD2

Avis

Héritiers Damak Fraj annoncent qu'ils possèdent un terrain à Sfax Route Taniour km7 de surface 810 m² effectuer par l'acte qui était fait le 13/9/2002 et ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01637DIVD2

Avis

Héritiers Mohamed Triki qu'ils ont perdu le titre de propriété de leur héritier de leurs part d'un terrain 11 pieds d'oliviers situé à la route Mahdia km 7 Sfax (bouret Elmehri) provenant par acte d'achat du 01/9/1993 enregistré le 13/11/1993 n°6544 par les deux notaires Mahmoud et Lotfi Mziou.

Ils veulent faire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30j.

2024X01642DIVD2

Avis

Héritiers Mohamed Triki qu'ils ont perdu le titre de propriété de leur héritier de leurs part d'un terrain 11 pieds d'oliviers situé à la route Mahdia km 7 Sfax (bouret Elmehri) provenant par acte d'achat du 02/10/1993 enregistré le 16/11/1993 n°6598 par les deux notaires Mahmoud et Lotfi Mziou.

Ils veulent faire un autre qui remplace le premier, celui qui a une proposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 j.

2024X01643DIVD2